

passa donc entre des mains étrangères , tandis que la branche de Pierre conserva sa propriété.

En 1637, Catherine Lambert, représentant cette branche, femme de noble Jacquier de Villiers (1), par son testament du 14 février, donne à son mari *les fruits et revenus, durant sa vie, d'un tènement, appelé Chancellerie et Grand-Champ, et après Grange Lambert, fonds et possessions en dépendant*. Par ce même testament, Catherine Lambert lègue la propriété dudit domaine à *l'Hôtel-Dieu de notre Dame de pitié du pont du Rhône de cette ville de Lyon*.

En 1624, les Jésuites de la maison de Saint-Joseph étaient déjà propriétaires de la partie du domaine de la Tête-d'Or, aliénée par les héritières de Jacques Lambert. *Un rapport et avis d'experts* porte qu'il sera planté des bornes, pour limiter les fonds de Catherine Lambert et ceux des pères Jésuites. Il existe, en date du 8 octobre de la même année, une quittance de 18 livres de la susdite aux RR. PP. pour paiement de la ferme du broteau des balmes. Il est à présumer que ce broteau n'était autre que le broteau Lambert ou de Vassieux. Malgré ces rapports d'affaires, on ne vécut pas longtemps dans des termes de bon voisinage. Le 16 février 1632, Catherine Lambert signifie une déclaration aux RR. PP., par laquelle elle est prête à fournir sa part des réparations qui doivent être faites par les parties, dans le chemin allant de leurs domaines à Lyon. Le 13 septembre 1636 et le 9 février 1637, elle envoie des sommations aux susdits, pour réparations à faire au pont de *Boyon*. Il semblerait que ces travaux furent exécutés à forfait; car, dès le 24 février suivant, une quittance de 26 livres est donnée à Catherine, *pour moitié de la construction du pont de Boyon*. Enfin, en 1637, un procès s'engage entre ces mauvais voisins, et il dure de longues années, après la mort de la susdite.

Je lis, en date du 30 janvier 1645, une quittance passée par Jacques de Villiers, mari de feu Catherine Lambert, et ayant la

(1) Dans les titres mis à ma disposition, ce nom est écrit de Villiers et Devilliers. Je donne aux autres noms l'orthographe de ces mêmes titres.